

ANNEXE 3 : Procédure de dépôt et suivi des dossiers

La date limite de dépôt des demandes de subvention est fixée au **10 janvier 2020**.

Le **formulaire de demande** doit être transmis en double exemplaire à l'interlocuteur concerné :

| | |
|---|---|
| <p>Arrondissement de DINAN Sous Préfecture de DINAN 17 rue Michel -CS. 72061 22102 DINAN CEDEX</p> <p><u>Contact :</u> Pôle Assistance et Conseil aux Collectivités Mme Annick COLLET Tél : 02.56.57.41.28 annick.collet@cotes-darmor.gouv.fr sp-dinan@cotes-darmor.gouv.fr</p> | <p>Arrondissement de GUINGAMP Sous Préfecture de GUINGAMP 34 rue du Maréchal Joffre -BP 60544 22205 GUINGAMP CEDEX</p> <p><u>Contact :</u> Pôle des relations avec les collectivités territoriales Mme Françoise JACQ Tél : 02.56.57.41.52 francoise.jacq@cotes-darmor.gouv.fr sp-guingamp@cotes-darmor.gouv.fr</p> |
| <p>Arrondissement de LANNION Sous Préfecture de LANNION 9 rue Joseph Morand-BP 30745 22307 LANNION CEDEX</p> <p><u>Contact :</u> Pôle vie locale M. Laurent LIRZIN Tél : 02.56.57.41.78 laurent.lirzin@cotes-darmor.gouv.fr sp-lannion@cotes-darmor.gouv.fr</p> | <p>Arrondissement de SAINT-BRIEUC Préfecture de SAINT BRIEUC 1 place du Général De Gaulle -BP 2370 22023 SAINT BRIEUC CEDEX 1</p> <p><u>Contact :</u> Bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'État Pour la programmation : Mme Elise MOAL Tél : 02.96.62.43.84 elise.moal@cotes-darmor.gouv.fr Pour les demandes de paiement : Mme Michaëlle VALLEE Tél : 02.96.62.44.48 michaëlle.vallee@cotes-darmor.gouv.fr</p> |

NB : Tout dossier non retenu lors de la programmation 2019 mais ayant reçu un accusé de réception peut être à nouveau présenté en 2020, sous réserve que les travaux ne soient pas terminés à la date de l'arrêté attributif de subvention (courant mars 2020).

Dans ce cadre, une demande écrite doit être adressée aux services de la préfecture ou de la sous-préfecture concernés. Cette demande doit être accompagnée d'une nouvelle délibération et d'un plan de financement actualisé.

Points d'attention :

- pour les projets d'investissement **nécessitant l'acquisition de biens**, le maître d'ouvrage devra justifier de sa **qualité de propriétaire des immeubles** destinés à la réalisation de l'opération lors du dépôt du dossier (*pièces à joindre au dossier*)
- lors du dépôt de plusieurs demandes, les projets devront être classés par **ordre de priorité**.

L'appel à projets ainsi que l'ensemble des documents utiles à la constitution des dossiers (formulaire de demande de subvention, attestation, demandes de paiements) sont disponibles sur le **site internet** de la préfecture :

www.cotes-darmor.gouv.fr

→ Rubrique « Politiques publiques/Relations avec les collectivités territoriales/DETR ».